

Que prévoit la loi sur la vente des bijoux ?

Les bijoutiers ne peuvent fabriquer et mettre en vente que les bijoux aux taux minimums prescrits par la loi.

Que faire pour les pierres précieuses et semi-précieuses ?

Vous pouvez aussi bien faire contre-expertiser vos pierres précieuses et semi-précieuses à l'Assay Office.

Que faire en cas de doute ?

Si vous pensez que le bijou ne contient pas la quantité minimum d'alliages prescrits dans la loi ou vous avez des doutes sur les pierres précieuses ou semi-précieuses, vous pouvez le faire contre-expertiser à l'Assay office. Un Certificat d'analyse vous sera délivré.

Quelles sont les procédures pour l'échange de vieux bijoux contre l'achat de nouveaux bijoux ?

Le client doit remplir un formulaire de déclaration de propriété en deux exemplaires fournis par le bijoutier, certifiant que les bijoux lui appartiennent et qu'ils ont été obtenus par des moyens justes et légaux.

Les documents requis pour cet échange sont :

- (i) Une preuve d'identité (soit la carte d'identité nationale, le passeport, le permis de conduire ou le Bus Pass délivré par le ministère de la sécurité sociale), et
- (ii) Le reçu original des anciens bijoux, s'ils sont disponibles.

Un reçu et un formulaire de déclaration de propriété seront fournis par le bijoutier pour cet échange.

Que dois-je faire pour la vente de vieux bijoux?

Tout client souhaitant vendre ses vieux bijoux doit remplir un formulaire de déclaration de propriété en deux exemplaires fournis par le bijoutier, certifiant que les bijoux lui appartiennent et qu'ils ont été obtenus par des moyens justes et légaux.

Les documents requis pour cette vente sont :

- (i) Une preuve d'identité (soit la carte d'identité nationale, le passeport, le permis de conduire ou le Bus Pass délivré par le ministère de la sécurité sociale.
- (ii) Une preuve d'adresse (facture du CEB ou de la CWA émise durant les 3 derniers mois), et
- (iii) Le reçu original des anciens bijoux, s'ils sont disponibles.

Le formulaire de déclaration de propriété devra être approuvé par le client à l'Assay Office ou à un poste de Police, contre un paiement, comme suit :

- Pour les bijoux inférieures ou égales à 5g : Rs 100 et
- Pour les bijoux de plus de 5g : Rs 300.

Le client a la garantie de recevoir un minimum de 70% de la valeur actuelle de l'or dans les bijoux et si la valeur est supérieure à Rs 10 000, le paiement sera effectué au moyen d'un chèque barré.

Les clients peuvent évaluer leurs bijoux à l'Assay Office avant toute transaction.

Pour plus d'infos contacter

211 0612/13/14

ASSAY OFFICE
11^{ème} étage
1, Rue St. Georges, Port Louis
Fax: 211 0617
Email: assay@govmu.org
www.assayoffice.org



Republic of Mauritius

Ministry of Industrial Development,
SMEs and Cooperatives

CONSEILS ET INFORMATION PRATIQUES

SUR LA VENTE ET L'ACHAT DES BIJOUX

(EN OR, ARGENT, PLATINE ET SUR
LES PIERRES PRECIEUSES
ET SEMI-PRECIEUSES)

**Assay
OFFICE**

Consolidating Trust and Confidence



Que faut-il rechercher à l'achat d'un bijou en or, argent ou platine ?

A l'achat, la vente ou le dépôt d'un bijou pour une réparation, le bijoutier doit vous remettre un reçu avec les détails suivants :

1. Son nom, le nom de son magasin et son adresse;
2. La date de la transaction;
3. Votre nom, prénom et votre adresse ;
4. Une description détaillée du bijou y compris les pierres précieuses et semi-précieuses avec qui il est serti, le nombre des bijoux, son poids en grammes, son titre et le prix de chaque unité.

Poinçonnage des bijoux en or

La loi autorise l'utilisation de deux poinçons; le poinçon de maître et le poinçon de titre. Le poinçon de maître permet d'identifier le fabricant. Il est constitué de deux initiales du bijoutier et de 2 chiffres encadrés dans un hexagone. Un dessin du poinçon utilisé par le bijoutier est affiché sur un certificat dans sa bijouterie. Le poinçon de titre affiché sur un bijou certifie le carat et garantit le pourcentage minimum d'or fin dans le bijou. Assurez-vous que le bijou contient ces deux poinçons.

La loi autorise six différents poinçons de titres sur les bijoux en Or.

Carat	Equivalent en Millièmes
9	375
14	585
18	750
20	835
22	916
24	999

Pour les bijoux en argent ou en platine

La loi autorise l'utilisation d'un seul poinçon pour ces types de bijoux. Ce poinçon certifie le carat et vous garantit le pourcentage minimum d'argent ou de platine dans le bijou. Assurez-vous que le bijou que vous achetez est bien poinçonné.

Poinçons prescrits par la loi

Poinçons sur les bijoux en or fabriqués localement		Exemples de poinçonnage d'un bijou en or de 18 carat/750 millièmes
1	Poinçon de fabricant: Les initiales fournis par l'Assay Office doivent se trouver dans un hexagone.	
2	Poinçon de titre	750

Le Poinçon de fabricant doit être enregistré auprès de l'Assay office

Poinçons sur les bijoux en or importés		Exemples de poinçonnage d'un bijou en or de 18 carat/750 millièmes
Premier Cas: Bijoux sont Poinçonnés localement par le bijoutier les ayant importés		
1	Poinçon d'importation: Les lettres fournis par l'Assay Office doivent se trouver dans un dessin ovale.	
2	Poinçon de titre	750
Deuxième cas: Bijoux déjà poinçonnés qui sont importés		Les poinçons d'importations sur les bijoux doivent être enregistrés auprès de l'Assay Office
1	Poinçon de fabricant:	Ce poinçon diffère selon les lois dans différents pays et les fabricants
2	Poinçon de titre	750

Poinçons sur les bijoux en argent		Exemples de poinçonnage
1	Seul un poinçon de titre doit être apposer sur le bijou	925 OU 830

Poinçons sur les bijoux en platine		Exemple de poinçonnage
1	Seul un poinçon de titre doit être apposer sur le bijou	950